



Montlhéry - Tour de Châteauneuf

École Élémentaire Parc Mirablon

MONTLHÉRY, le 14 novembre 2014

Conseil d'école du mardi 4 novembre 2014

Compte-rendu.



Participants :

Parents délégués : Mesdames SAINT-JEAN ; DAÏAN ; GAUTHIER ; GAUDIN ; GOURIAU ; LOZEVIS ; BENAT ; RENOUX ; VAQUEZ ; *MOGUET* ; *DANIEL* ; *VILLERMET* ; DA SILVA REBELO ; GALAIS ; GODON ; FERRIN.

Messieurs RIGOU ; MORICE ; DESSAINT ; DANIEL.

Enseignants : Mesdames BOURDIN ; BOURGEOIS ; JOUNY ; CHAPERON ; BUCHET ; LOUALI ; MONNIER ; PLAGNE ; ROUAULT ; LEBEC ; GOUPIL ; CARABETIAN ; LE PAPE ; LE MAT.

Messieurs HUYNH ; JOUNY ; CHAMBIOT ; SAUX (*Directeur*)

Madame KLJAJIC, Maire Adjointe aux affaires scolaires ; Monsieur BERTIN, Conseiller délégué.

Absents excusés :

Madame PARBAILE, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Monsieur PONS, Maire.

Mesdames MODERC (*RASED*) ; NICOLLI, KUPPERSCHMITT, COULANGE ; GUIMAS, enseignantes.

Madame CHARPENTIER, Animatrice BCD.

Madame PREVOTEAU, Psychologue scolaire.

Madame VINCENT-RANDONNIER, parent d'élève élu.

Monsieur SANANES, Infirmier scolaire.

- M. SAUX, ouvre la séance à **20h40**.



Installation du Conseil d'école :

- Un tour de table est effectué, où chacun peut ainsi se présenter à l'assemblée.



Bilan de la rentrée scolaire : effectifs, organisation pédagogique et équipe enseignante, étude, mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

- L'effectif global est à ce jour de 466 élèves (101 CP, 82 CE1, 111 CE2, 86 CM1, 84 CM2), répartis dans 17 classes (4 CP, 3 CE1, 4 CE2, 3 CM1, 3 CM2).
- Il est précisé que l'équipe enseignante est stable, avec l'arrivée de M^{me} CHAPERON [classe de CP(4)] et de M^{me} BUCHET [classe de CE1(5)].

15, rue des Archers
91310 MONTLHERY
☎ : 01.64.49.53.52

- Étude : 100 enfants environ, répartis sur 6 études profitent de ce service. De ce fait les effectifs sont légers (15 à 16 élèves par étude). Il est proposé d'informer les familles dans les cahiers de liaison, en signalant que des places sont disponibles. En effet, faute d'inscrits supplémentaires, il y a un risque de fermeture d'une étude.

En réponse à une question des parents, il est signalé qu'on ne constate pas de variation notable des effectifs le mardi et le vendredi (jours de TAP où la classe se termine à 15h00).

- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires :
 - Les enseignants ressentent une augmentation de la fatigue chez les enfants. Il est noté que le jeudi après-midi est particulièrement pénible.
 - Les enseignants de cycle 3 considèrent le mercredi matin comme favorable aux apprentissages, alors qu'au cycle 2 on ne ressent pas de bénéfice particulier.
 - M^{me} KLJAJIC précise qu'une première réunion bilan a eu lieu le 14/10/2014 et qu'un point sera fait en juin, pour décider si les mêmes rythmes sont conservés l'année prochaine.
 - Les enseignants signalent que le planning des NAP a été modifié et souhaitent que le nouveau leur soit transmis ou affiché. Mme KLJAJIC précise que ce sont les problèmes rencontrés au niveau du personnel d'encadrement, qui ont provoqué ces modifications.
 - M. SAUX souhaite évoquer et préciser certains points réglementaires : il rappelle que le mardi et le vendredi notamment, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école à compter de 15h00. Ils sont donc soit remis aux parents venus les récupérer, soit libérés pour regagner seuls leur domicile, soit à la charge de la collectivité territoriale qui organise les activités périscolaires ou le transport scolaire. Or il a été remarqué que des familles inscrivent leur enfant aux TAP pour ensuite se désister au dernier moment, ce qui entretient un certain flou et pose le problème de savoir ce que doit effectivement faire l'enfant.

Aussi il a été précisé que :

- ✓ Plus de Temps d'Activités périscolaires à la carte : les enfants inscrits seront pris systématiquement en charge par les animateurs. Les familles ne pourront récupérer leur enfant, qu'en venant le chercher dans l'école en personne ou en transmettant un courrier écrit (mail...).
- ✓ Tout enfant qui ne serait pas récupéré à 15h00, sauf consigne écrite contraire, sera dirigé dès 15h15 vers les TAP.
- Les parents élus demandent que le nouveau règlement leur soit transmis et qu'il fasse l'objet d'une large communication en direction des familles.



Points réglementaires.

- Coopérative :
 - Ainsi qu'il est statutairement prévu, M. SAUX présente le bilan de l'exercice écoulé (2013-2014), durant lequel il était Mandataire de la coopérative scolaire :
Recettes : 23 413,91 €.
Dépenses : 22 298,54 €, notamment pour les sorties scolaires, la participation aux classes transplantées, la cotisation USEP, 300 € à 350 € de régie d'avance pour les activités et projets de chaque classe...
 Le reliquat de l'année précédente s'élève au début du présent exercice à 12 064,08 €.
 - L'école est affiliée à l'O.C.C.E. 91 (**O**ffice **C**entral de la **C**oopération à l'**E**cole) : c'est une association d'élèves et d'adultes de l'école, au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.
 M. SAUX rappelle que toutes les activités proposées par l'école (sorties, spectacles...) sont entièrement financées par la coopérative.
 - Les comptes ont été présentés durant le mois de septembre à des parents d'élèves qui soulignent la parfaite transparence et lisibilité de la gestion.
- Adoption du règlement intérieur :
 - M. SAUX fait valider le règlement intérieur qui a été amendé, pour tenir compte de la réforme des rythmes scolaires et pour correspondre au plus près au règlement type départemental actualisé, consultable à l'adresse :

- Ce règlement sera affiché à l'école et diffusé sur le site internet de l'école
- À une question des parents concernant la taille des billes autorisées pendant les récréations, M. SAUX répond qu'il n'est pas utile de le préciser dans le règlement qui stipule déjà : « *tout objet dont l'utilisation pourrait générer un quelconque danger est formellement interdite* »
- D'autre part il est formellement rappelé que sont interdits à l'école jeux électroniques, dispositifs audio divers ainsi que les téléphones portables.
- Exercices d'évacuation :
 - M. SAUX rappelle que le Directeur doit afficher et diffuser les consignes de sécurité et d'évacuation ; il doit organiser 3 exercices durant l'année scolaire, dont le premier dans le mois qui suit la rentrée scolaire. À la suite de chaque exercice il établit un rapport qu'il transmet au Maire et à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.
 - Le premier exercice a eu lieu le 02/10/2014. Les élèves et les personnels des 17 classes élémentaires présentes ce jour-là, ont évacué les locaux, dans le respect des consignes en 3 min. Il a été acté que pour les prochains exercices, les adultes désignés comme « serre-file » seront chargés de la fermeture de toutes les portes des classes.
 - PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) : un exercice a été effectué le 01/07/2014, dans de bonnes conditions, certaines remarques ont été consignées. Ce PPMS devra être remanié pour tenir compte de la libération des salles de l'annexe par les classes de la maternelle.
 - Pour information, M. SAUX annonce le passage de la commission de sécurité pour le 02/12/2014.



Vie scolaire :

- Sécurité : surveillance des récréations, entrées et sorties des élèves :
 - Il est rappelé la nouvelle organisation de l'utilisation des espaces pour les récréations. Ainsi les Cycle 2 (CP et CE1) sont sur la cour du haut avec la moitié des CE2 (classes de M^{me} PLAGNE et M^{me} LEBEC), tandis que CM1, CM2 et les CE2 de M. HUYNH et Mme ROUAULT sont sur la cour du bas. La scission des CE2 sur les 2 cours est due à l'effectif important de ce niveau et à la nécessité d'équilibrer le nombre d'enfants sur ces deux espaces.
 - Il est précisé aussi la façon dont ont lieu entrées et sortie des classes : CP et CE1 par la cour du haut, CE2, CM1 et CM2 par la cour du bas.
 - Concernant les signalements d'incivilités ou de bagarres, M. SAUX souligne l'absolue nécessité de faire remonter ces évènements dès qu'ils sont connus, afin de pouvoir y remédier au plus vite.
 - Les parents demandent que la rue des Archers soit fermée à partir de 16h30 (plutôt que 15h00) les mardis et vendredis).
- Point sur les projets de classes transplantées (« sorties avec nuitées »), les sorties, les projets particuliers :
 - Classes transplantées prévues : du 2 au 7 mars 2015 une classe de neige pour les 3 CM2 ; du 13 au 17 avril 2015 une classe poney pour les 4 CP.
 - M. SAUX précise qu'il ne faut pas hésiter à le contacter en cas de souci financier. Par ailleurs pour soulager les frais engagés par les familles pour la classe de neige, les parents proposent d'organiser une bourse aux vêtements.
 - Projets de classes prévus : une liste non exhaustive est évoquée avec notamment les animations et conférences audiovisuelles par « La Cicadelle » ; la participation des CM2 au cross du collège le 17/10/2014 ; le Marché de Noël prévu le jeudi 18/12 ; la fête de l'école le 26/06/2015 ; les sorties USEP (toutes les classes ont adhéré à l'association sportive, qui propose des activités variées et vont bénéficier de 2 interventions chacune) ; la participation au Salon du livre de Saint-Germain-Lès-Arpajon, avec la réception d'auteurs ; le projet musique mené conjointement avec les Grandes Sections et les CP ; la participation au concours de SLAM ; les actions de sécurité et de prévention routière assurées par la police municipale (en partenariat avec la MAIF) et la police nationale ; implication dans le projet « Les petits artistes de la mémoire » où les élèves vont effectuer des recherches sur les anciens combattants de la première guerre mondiale présents sur le monument aux morts de la commune...
 - Remise des livrets : pour la période 1 elle sera étalée durant la semaine du 8/12 au 12/12.

- Point sur la consultation nationale sur la refondation de l'école : à priori il n'y aura pas d'autre temps banalisé durant cette année scolaire. Il est confirmé que le mercredi matin consacré à cette consultation ne fera pas l'objet de récupération pour les élèves.



Questions adressées aux représentants de la municipalité :

- Organisation du Temps méridien :
 - À la demande des parents Mme KLJAJIC détaille l'organisation du temps méridien. M. SAUX signale qu'il a remarqué ces derniers temps un relâchement dans la surveillance et le respect des locaux. D'autre part, suite à l'utilisation fortuite et ponctuelle de ce local dans la semaine, il a été rappelé que les activités du temps méridien ne pouvaient se dérouler dans la BCD.
 - Travaux effectués et à prévoir :
 - Mme KLJAJIC précise que les travaux de l'ascenseur devraient durer jusque fin janvier.
 - À la demande du Conseil d'école Mme KLJAJIC va étudier ce qu'il est possible de budgéter en 2015 pour l'installation de stores déroulants sur la façade est du bâtiment.
 - Transports scolaires : des retards récurrents sont signalés. La municipalité suit actuellement ce problème de près.
- L'ordre du jour étant épuisé M. SAUX lève la séance à **23h10**.